

Le soutien du secteur civil aux opérations militaires et aux interventions d'urgence

La planification et la conduite des opérations militaires modernes et des réactions aux catastrophes et aux crises humanitaires constituent un processus complexe. Les planificateurs et les commandants militaires font souvent appel aux compétences et aux capacités du secteur civil lors de la préparation d'une opération. Une coopération étroite et une bonne interopérabilité entre les acteurs civils et militaires sont essentielles, et l'OTAN joue à cet égard un rôle important, en ce sens qu'elle favorise une telle coopération. De nombreux pays partenaires participent activement à ces activités.

C'est au tout début de l'histoire de l'OTAN que l'on s'est rendu compte qu'il était nécessaire que le secteur civil apporte son soutien aux autorités militaires de l'OTAN. En 1956, le rapport des « Trois sages » sur la coopération dans les domaines non militaires affirmait que « la sécurité est, à notre époque, bien plus qu'un problème militaire ». Après la fin de la Guerre froide, l'importance croissante du recours aux ressources civiles en vue de relever les défis d'un environnement de sécurité en constante évolution a été reconnue dans les concepts stratégiques établis en 1991 et 1999.

Au Sommet de Riga, en novembre 2006, les dirigeants des pays alliés ont rappelé que les défis de sécurité actuels exigent une approche globale mettant en œuvre une large gamme d'instruments civils et militaires. Cette constatation a également été prise en compte dans la Directive politique globale, entérinée à Riga, qui fournit un cadre et définit, pour les dix à quinze prochaines années, les priorités applicables aux questions de capacités, aux disciplines de planification et aux activités de renseignement de l'Alliance.

L'OTAN dispose d'un éventail de capacités et d'instruments civils pour appuyer les autorités militaires selon leurs besoins. Parmi ceux-ci figurent des comités spécialisés, des réseaux de compétences, un centre opérationnel et des

Contenu

- L'apport de compétences civiles . . . 2
- Les capacités et les instruments civils de l'OTAN 3
- Étapes clés 7



© NL Défense

Dans l'environnement de sécurité complexe dans lequel nous vivons, une coopération civilo-militaire étroite est essentielle.

« L'interaction entre les forces de l'Alliance et l'environnement civil (gouvernemental ou non) où elles évoluent est indispensable au succès des opérations. La coopération civilo-militaire repose sur une relation d'interdépendance : les autorités civiles ont de plus en plus besoin de moyens militaires, tandis que, dans le même temps, il importe que le secteur civil apporte un soutien aux opérations militaires dans les domaines de la logistique, des communications, du soutien médical et des affaires publiques. La coopération entre les organismes militaires et civils de l'Alliance restera par conséquent essentielle. »

(Concept stratégique de l'OTAN, article 60 – avril 1999)

éléments du Secrétariat international. Les moyens civils et militaires de l'Alliance se complètent et peuvent être combinés pour parvenir au résultat souhaité.

Dans le contexte du soutien militaire apporté par l'OTAN à la stabilisation et à la reconstruction sur les théâtres d'opération en Afghanistan, il est particulièrement important de veiller à la coordination de la planification civilo-militaire. Cette coordination a d'ailleurs été assurée de manière efficace au fil des ans, notamment pour réagir à la crise des réfugiés du Kosovo à la fin des années 1990, à différentes catastrophes naturelles survenues dans la zone euro-atlantique, et au tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Pakistan en 2005.

L'apport de compétences civiles

Le soutien du secteur civil aux militaires se traduit concrètement par la formulation d'avis dans divers domaines civils. Avis et soutien ne sont donnés qu'en réponse à une demande. En d'autres termes, les autorités militaires de l'OTAN doivent solliciter une telle aide si elles l'estiment nécessaire.

Les autorités militaires peuvent avoir recours aux capacités du secteur civil à tout moment pour obtenir des avis sur des questions techniques en temps de paix (préparation), pendant les étapes de planification d'une opération et pendant la phase d'exécution. Les experts des transports, par exemple, procèdent à une analyse des capacités de transport aérien et maritime du secteur civil ou commercial et rendent compte de la situation aux planificateurs militaires, qu'ils aident ainsi à définir, pour leurs opérations, des solutions de transport stratégique basées sur les moyens de transport effectivement disponibles et présentant un bon rapport coût-efficacité.

Les planificateurs civils aident les autorités militaires à mettre en œuvre les avis du secteur civil et à utiliser efficacement les ressources de ce secteur dans le cadre des opérations. Des experts civils peuvent accompagner des équipes militaires sur le terrain en vue de leur fournir sur-le-champ des analyses et des évaluations. Par ailleurs, pendant des événements internationaux majeurs, tels que le Sommet de l'OTAN tenu à Riga en novembre 2006 et les Jeux olympiques d'Athènes de 2004, des experts civils ont aidé les militaires à assurer une protection contre des attentats qui auraient pu être perpétrés au moyen d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Une aide à la stabilisation et à la reconstruction

À l'avenir, il se peut que les compétences civiles soient de plus en plus sollicitées pour fournir des avis aux militaires dans le contexte de l'aide aux efforts de stabilisation et de reconstruction, en coordination avec le pays hôte. Il pourrait notamment s'agir d'avis sur des questions telles que la remise en état de l'industrie locale, la relance de la production agricole, et la reconstruction des infrastructures de soins de santé et des télécommunications civiles.

Une coordination civilo-militaire étroite entre les acteurs présents sur le terrain constitue un élément important des opérations en cours de l'OTAN. Les équipes de reconstruction provinciales établies dans tout l'Afghanistan en sont un bon exemple. Ces petites équipes composées de civils et de militaires œuvrent dans les provinces afghanes en vue d'étendre l'autorité du gouvernement central, d'aider les autorités locales à assurer la sécurité et de contribuer aux travaux de reconstruction.

Depuis le sommet tenu à Riga en 2006, des mesures ont été prises dans le but de renforcer la capacité des forces de l'OTAN à soutenir les efforts de stabilisation et de reconstruction accomplis durant toutes les phases d'une crise. En général, la stabilisation et la reconstruction relèvent principalement de la responsabilité d'autres acteurs, tels que des organisations et des ONG locales ou internationales. Des raisons de sécurité peuvent toutefois empêcher ces acteurs d'entreprendre de telles tâches.

Il se peut donc qu'il soit fait appel à des troupes militaires pour entamer les premières phases des activités de reconstruction après un conflit, ou pour apporter un soutien à d'autres organisations pendant une période de temps limitée. Par l'intermédiaire des plans civils d'urgence de l'OTAN, les planificateurs militaires peuvent faire appel à des compétences civiles dans des domaines comme les infrastructures essentielles, les transports, le ravitaillement, l'eau, l'agriculture, les télécommunications, les soins de santé et l'industrie.

Les capacités et les instruments civils de l'OTAN

À l'OTAN, les activités dans le domaine des plans civils d'urgence sont menées sous la direction générale du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil (SCEPC). Ces activités concernent des domaines spécifiques dans lesquels le soutien du secteur civil peut être sollicité par les autorités militaires de l'OTAN, tant dans le cadre d'opérations de défense collective (relevant de l'article 5 du traité fondateur de l'OTAN) que dans celui d'opérations ne relevant pas de l'article 5 ou d'opérations de réponse aux crises, qu'il s'agisse d'opérations militaires ou de secours en cas de catastrophe et d'aide humanitaire. Ce soutien est apporté, en fonction des besoins, par le biais d'un éventail de capacités et d'instruments civils.

Il existe huit bureaux et comités d'étude, qui rassemblent des représentants nationaux de tout un éventail de domaines du secteur civil. Ils peuvent également s'appuyer sur les compétences de 350 experts civils des pays de l'OTAN et des pays partenaires, dans toute la région euro-atlantique. En outre, au siège de l'OTAN, les services de la section Plans civils d'urgence de la Division Opérations donnent des avis et apportent leur soutien au quotidien, et ils peuvent servir de capacité initiale de réponse à une crise.

Deux instruments essentiels ont été élaborés pour mettre en œuvre et faciliter le soutien du secteur civil aux opérations militaires : le Catalogue des capacités civiles et le Concept d'équipe de réaction rapide.

Dans le domaine des réactions en cas de catastrophe, l'instrument opérationnel le plus important est le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Il coordonne les réactions des pays de l'OTAN et des pays partenaires aux catastrophes survenant dans la zone euro-atlantique, que celles-ci soient d'origine naturelle ou provoquées par l'homme. L'EADRCC est géré « à 49 », tous les pays de l'OTAN et les pays partenaires y contribuant.

Les réactions en cas de catastrophe ne sont pas le seul domaine dans lequel les Partenaires sont impliqués. En réalité, les pays partenaires de l'Alliance contribuent à la réalisation de la plupart des activités de l'OTAN dans le domaine des plans civils d'urgence, et leur coopération est considérée comme faisant partie intégrante des travaux menés dans ce domaine. Les

« Les planificateurs militaires peuvent faire appel à des compétences civiles dans des domaines comme les infrastructures essentielles, les transports, le ravitaillement, l'eau, l'agriculture, les télécommunications, les soins de santé et l'industrie. »



La coordination avec les autres organisations internationales est primordiale. L'EADRCC organise des exercices internationaux afin de mettre en pratique et d'améliorer les mécanismes de coordination entre les acteurs de la communauté internationale.

« Des experts civils de toute la région euro-atlantique, au nombre de 350, sont sélectionnés sur la base de compétences spécifiques fréquemment recherchées par les militaires. »



Les moyens civils et militaires peuvent être combinés pour parvenir à un résultat souhaité.



L'importance de la protection des infrastructures essentielles, telles que les centrales électriques, a été mise en évidence dans l'environnement de sécurité de l'après-11 septembre.

Partenaires sont également représentés au sein du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil et des bureaux et comités d'étude. Nombre d'entre eux contribuent activement à ce processus, en ce sens qu'ils offrent le soutien de leur secteur civil aux militaires ainsi que de précieuses compétences à l'Alliance.

Les activités de l'OTAN font l'objet d'une étroite coordination avec celles d'autres organisations internationales, comme les Nations Unies – en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) – et l'Union européenne. L'un des aspects les plus importants de la coopération est d'être informé des activités des différents acteurs participant aux activités de secours en cas de catastrophe. La coopération avec les autres organisations internationales constitue donc une priorité de tout premier plan pour l'OTAN. Chaque année, un exercice international de grande envergure vise à améliorer la coopération avec les autres organisations internationales, comme le Comité international de la Croix-Rouge, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation mondiale de la santé.

Les bureaux et comités d'étude

Placés sous l'autorité du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil, les bureaux et comités d'étude sont l'instrument au moyen duquel le soutien du secteur civil aux opérations militaires est réellement mis en œuvre. Ils offrent des compétences spécifiques, notamment dans les domaines des transports, des télécommunications, de la protection civile, de la planification et de l'approvisionnement industriels, des questions médicales, du ravitaillement et de l'agriculture. À la demande des planificateurs militaires, les bureaux et comités d'étude peuvent appuyer des opérations militaires en réalisant des études dans des domaines spécifiques. C'est ainsi qu'en Afghanistan, le Bureau d'étude des transports intérieurs de surface a réalisé un rapport sur les réseaux ferroviaires.

Un réseau d'experts civils

Des experts civils de toute la région euro-atlantique, au nombre de 350, sont sélectionnés sur la base de compétences spécifiques fréquemment recherchées par les militaires. Ces experts couvrent les aspects civils présentant un intérêt pour la planification et les opérations de l'OTAN, y compris la gestion des crises, la gestion des conséquences et les infrastructures essentielles. Ils sont mis à disposition par leur pays, et sont issus des administrations ou des entreprises. Dotés d'un mandat de trois ans, ils participent à des formations et répondent aux demandes d'aide selon des procédures spécifiques appelées Dispositions pour la gestion des crises dans le domaine des plans civils d'urgence. Les bureaux et comités d'étude sont chargés de maintenir et d'actualiser ce réseau d'experts.

Le Catalogue des capacités civiles

Le Catalogue des capacités civiles recense les 13 domaines où existent des compétences et ressources civiles auxquelles peuvent recourir les autorités militaires de l'OTAN. Cette capacité de « recours aux moyens de l'arrière » peut être utilisée pendant les opérations de réponse aux crises par toute la chaîne de commandement militaire, depuis le commandant sur le terrain jusqu'aux responsables occupant les plus hauts échelons au niveau stratégique.

LE « RECOURS AUX MOYENS DE L'ARRIÈRE »

Les plans civils d'urgence de l'OTAN apportent des compétences aux militaires en temps réel, en leur fournissant des avis et un soutien dans les domaines suivants du secteur civil :

- Transports (aériens, maritimes, intérieurs de surface)
- Armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires/armes de destruction massive
- Domaine médical
- Infrastructures essentielles
- Télécommunications civiles
- Ravitaillement et agriculture
- Réactions en cas de catastrophe dans le domaine civil
- État de préparation de l'industrie

Capacités civiles disponibles :

- *Mouvements de population* : apport d'une aide médicale ou autre
- *Évacuations massives* : apport d'une aide médicale ou autre
- *Opérations de débarquement dans les ports et aéroports* : avis sur les aspects civils/commerciaux
- *Moyens de transport commerciaux* : avis sur l'affrètement et la location.
- *Incidents dus à des agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires* : détection, surveillance et confinement
- *Incidents dus à des armes de destruction massive* : analyse et atténuation des conséquences sur les populations civiles
- *Produits chimiques* : identification et évaluation des risques potentiels, précautions à prendre lors de la manipulation
- *Épidémies d'origine naturelle* : analyse des conséquences éventuelles sur les opérations de l'OTAN
- *Infrastructures essentielles* : avis sur la protection, la hiérarchisation et la remise en état des secteurs et des réseaux
- *Renforts disponibles dans le secteur civil* : évaluations visant à satisfaire aux besoins militaires durant les opérations de réponse aux crises.
- *Télécommunications* : usage/limitation de l'usage des systèmes de radiocommunications, de diffusion et d'annonces publiques

Tout responsable militaire qui souhaite obtenir des informations ou des avis sur une question civile peut ainsi faire part de ses besoins en compétences civiles selon un processus simple et rapide. Cette capacité - qui permet de consulter des experts se trouvant au siège de l'OTAN, dans un ministère national ou dans une entreprise commerciale - est utilisée en situation réelle, par exemple en Afghanistan, et elle est fréquemment testée au cours d'exercices. Les contacts peuvent être pris grâce à divers réseaux de télécommunications tels que liaisons vidéo et téléphoniques.

Le concept d'équipe de réaction rapide

Au début de 2006, le Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil a approuvé le concept d'un outil déployable servant à évaluer rapidement les besoins civils et les capacités à mettre en œuvre pour appuyer une opération de l'OTAN ou faire face à une situation d'urgence. Il s'agit du Concept d'équipe de réaction rapide, qui s'inscrit en complément du Catalogue des capacités civiles et qui permet aux autorités militaires de l'OTAN de « faire venir » des experts pour répondre aux demandes des militaires. Conçue pour combler les insuffisances capacitaires mises en évidence par les autorités militaires de l'OTAN, une équipe de réaction



Des experts des transports maritimes commerciaux apportent leur soutien à l'opération antiterroriste Active Endeavour que l'OTAN mène en Méditerranée.



Les compétences médicales sont l'un des domaines clés dans lesquels les militaires peuvent solliciter des avis et un soutien grâce au mécanisme de « recours aux moyens de l'arrière ».



Les experts civils du secteur agricole fournissent des avis aux militaires sur les incidences que les pesticides utilisés dans ce secteur peuvent avoir sur les troupes déployées.



Les experts en télécommunications civiles sont prêts à répondre à des demandes émanant des planificateurs militaires de l'OTAN dans des domaines tels que les communications électroniques et l'usage des systèmes de radiocommunications, de diffusion et d'annonces publiques.

rapide peut être déployée dans les 24 heures suivant l'approbation d'une demande d'avis.

Ces équipes, composées d'experts civils des bureaux et comités d'étude, peuvent être déployées pour évaluer les besoins civils dans les domaines fonctionnels des transports, des communications, de la protection civile, de la planification et de l'approvisionnement industriels, des questions médicales, du ravitaillement et de l'agriculture. L'équipe de réaction rapide se situe un niveau au-dessus du Catalogue des capacités civiles, en ce sens qu'elle fournit un soutien en « hommes sur le terrain » par l'envoi d'experts répondant précisément aux besoins du demandeur militaire.

Les services des plans civils d'urgence de l'OTAN

Les services des plans civils d'urgence de l'OTAN donnent des avis et apportent un soutien au quotidien aux niveaux stratégiques et opérationnels, afin de faire en sorte que la planification détaillée tienne bien compte des capacités civiles. Ils facilitent les contacts essentiels entre les acteurs militaires de l'OTAN, les comités de l'OTAN, les agences civiles nationales et le réseau d'experts civils. Ils servent également de capacité initiale de réponse à une crise, en constituant un élément de gestion des crises conformément aux Dispositions pour la gestion des crises dans le domaine des plans civils d'urgence.

Les services des plans civils d'urgence participent activement à la planification des exercices militaires conçus pour tester l'utilisation d'éléments civils à l'appui des opérations militaires. Ce fut le cas lors de l'exercice *Steadfast Jaw 2007*, au cours duquel les militaires ont adressé aux experts civils plusieurs demandes de soutien. Ces services proposent à l'intention des officiers d'état-major des stages de formation qui sont organisés à l'École de l'OTAN, à Oberammergau (Allemagne), et au Collège de défense de l'OTAN, à Rome (Italie), et où sont abordées les questions en rapport avec les plans civils d'urgence présentant un intérêt pour les opérations militaires en cours de l'OTAN.

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe

Créé en juin 1998, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) est un outil opérationnel servant à coordonner les réactions des pays de l'OTAN et des pays partenaires aux catastrophes survenant dans la région euro-atlantique, que celles-ci soient d'origine naturelle ou provoquées par l'homme. Depuis 2001, l'EADRCC a également pour rôle de coordonner les dispositions que les pays prendraient suite à un éventuel attentat terroriste perpétré au moyen d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN), ainsi que les mesures de gestion des conséquences qui seraient alors adoptées.

En outre, l'EADRCC sert de point central pour l'échange d'informations entre pays membres du CPEA sur les secours en cas de catastrophe. Dans le cadre de son rôle opérationnel, l'EADRCC planifie et organise de grands exercices internationaux sur le terrain afin de mettre en pratique les réactions à des situations simulées de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, ainsi que les mesures de gestion des conséquences de ces catastrophes.

L'EADRCC a élaboré et il gère un inventaire des capacités nationales pouvant être utilisées en cas d'incident CBRN. Cet inventaire permet un accès



L'EADRCC gère un inventaire des capacités nationales (civiles et militaires) pouvant servir à protéger les populations civiles en cas d'incident CBRN.

rapide à des informations essentielles et il rassemble les capacités (civiles et militaires) que les pays de l'OTAN et les pays partenaires pourraient mettre à la disposition des autorités nationales en tant que contribution coordonnée pour la protection des populations civiles en cas d'incident CBRN (assistance médicale, unités de détection radiologique, évacuation sanitaire aérienne). Le recours à l'EADRCC a notamment été prévu dans les plans opérationnels relatifs au soutien apporté par le secteur militaire lors de grands événements publics, comme les réunions au sommet de l'OTAN.

Depuis sa création, l'EADRCC a coordonné l'aide apportée par les pays de l'OTAN et des pays partenaires lors de plus de 30 opérations menées de par le monde, qu'il se soit agi de crises de réfugiés ou d'incendies de forêt. Il a démontré qu'il est souple, adaptable et capable d'exécuter toute une gamme de tâches humanitaires. Toute réponse à une situation d'urgence complexe requiert des efforts de la part tant du secteur civil que du secteur militaire. L'EADRCC constitue un élément efficace de la coordination qu'il est très nécessaire d'assurer entre civils et militaires. Lors des opérations menées par l'OTAN suite au passage du cyclone Katrina et au tremblement de terre au Pakistan, des agents de liaison militaires et des experts civils ont travaillé côte à côte au sein de l'EADRCC, le but étant d'apporter un soutien civilo-militaire cohérent aux interventions consécutives à ces catastrophes. Les représentants militaires ont ainsi pu transmettre directement les informations des experts civils aux différents échelons du commandement opérationnel.

De par son mandat, le Centre est par ailleurs autorisé à répondre, pour autant que les Alliés l'y autorisent, à une demande d'aide émanant du gouvernement afghan en cas de catastrophe naturelle. Il va sans dire que l'EADRCC devrait être à même de répondre à des demandes d'aide si une catastrophe survenait dans une région où l'Alliance est engagée militairement. Toutefois, le pays sinistré reste comme par le passé responsable de la gestion de la catastrophe. Cela signifie que toute assistance fournie par un commandant militaire de l'OTAN ou par l'EADRCC le sera à l'appui des autorités nationales et/ou des Nations Unies.

Étapes clés

- **1950** – Le premier des bureaux et comités d'étude, le Bureau d'étude des transports océaniques, est créé pour fournir des orientations au Conseil de l'Atlantique Nord sur les possibilités de transport maritime à des fins militaires et civiles en cas de guerre ou de crise.
- **1953** – La politique de l'OTAN relative à la coopération dans le domaine des secours en cas de catastrophe en temps de paix est approuvée.
- **1955** – Le Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil est créé.
- **1956** – Le rapport des « Trois sages » reconnaît que la sécurité est bien plus qu'un problème militaire.
- **1972** – Huit agences civiles OTAN du temps de guerre sont créées dans le but de permettre à des experts civils de donner des avis à l'Alliance sur les ressources principales en matières premières et les problèmes internationaux posés par l'afflux de réfugiés en temps de guerre.

EXEMPLES DE SOUTIEN APPORTÉ PAR LE SECTEUR CIVIL À DES OPÉRATIONS MILITAIRES

Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan : des experts civils ont fourni des avis sur des produits chimiques toxiques commerciaux à des commandants opérant sur le théâtre afghan, ce qui a permis à ces derniers de prendre des décisions opérationnelles quant à la manipulation de ces produits (il s'agit d'un exemple d'utilisation de la capacité de recours aux moyens civils de l'arrière).

Opérations en soutien à des pays de l'Alliance au tout début du second conflit en Iraq : des experts civils des transports ont examiné la question des moyens disponibles sur le marché et ont donné des avis quant à la façon de transporter - rapidement et selon un bon rapport coût-efficacité - des matériels militaires vers une zone clé.

Actions militaires menées après le 11 septembre : Dans le cadre de l'opération antiterroriste *Active Endeavour* dirigée par l'OTAN, des experts civils des transports océaniques ont fourni des avis aux forces navales des pays alliés sur les normes en vigueur dans le secteur commercial et sur le droit international concernant la poursuite de navires marchands et la fouille de bâtiments.

Exercices militaires : Au cours de l'exercice *Steadfast Jaguar* qui s'est tenu au Cap Vert en 2006, des experts civils des transports intérieurs de surface et des transports océaniques ont donné des avis sur l'aptitude des installations portuaires et des navires transbordeurs à être utilisés dans un contexte international. Un expert civil des interventions en cas de catastrophe a aussi apporté, sur place, une aide aux militaires et aux responsables locaux sur divers aspects de l'évacuation des populations en cas d'éruption volcanique.



Des agents de liaison militaires et des experts civils ont travaillé côte à côte au sein de l'EADRCC pour apporter un soutien civilo-militaire cohérent après le tremblement de terre au Pakistan.

- **1991** – Le nouveau concept stratégique conduit à une révision fondamentale des objectifs et des principes des activités et des procédures dans le domaine des plans civils d'urgence.
- **1993** – Les procédures de coordination des secours en cas de catastrophe sont révisées afin d'autoriser l'assistance hors zone, si elle est sollicitée par une organisation internationale, de favoriser la coopération avec les pays partenaires et de permettre de leur venir en aide plus facilement.
- **1998** – Sur la base d'une proposition de la Russie, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) est créé.
- **1998** – En coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, l'EADRCC contribue à la coordination de l'aide internationale proposée suite aux graves inondations survenues en Ukraine.
- **1998** – Pour la première fois, les pays du Dialogue méditerranéen participent à un séminaire des plans civils d'urgence (en Grèce).
- **1999** – À la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'EADRCC coordonne le transport aérien stratégique de secours vers l'Albanie durant l'afflux initial de réfugiés du Kosovo.
- **1999** – L'EADRCC répond à la demande d'aide adressée par la Turquie suite à un tremblement de terre majeur.
- **2000** – Les activités dans le domaine des plans civils d'urgence sont réexaminées conformément au concept stratégique de 1999. Elles incluent le soutien aux opérations tant de défense collective que de réponse aux crises menées par l'OTAN.
- **2004** – L'EADRCC apporte son appui aux autorités grecques durant les Jeux olympiques d'Athènes.
- **2005** – L'EADRCC coordonne les secours organisés au lendemain du cyclone Katrina, aux États-Unis, et du tremblement de terre ayant dévasté le Pakistan.
- **2005** – Des experts de l'aviation civile fournissent des avis sur les informations relatives au transport aérien commercial à l'appui de l'opération de secours humanitaire menée par l'OTAN au Pakistan.
- **2006** – Des experts en protection civile fournissent des avis sur les produits chimiques toxiques aux commandants opérant sur le théâtre afghan.
- **2006** – Au Sommet de Riga, les dirigeants des pays alliés entérinent des initiatives visant à renforcer la capacité des forces de l'OTAN à apporter un soutien militaire aux opérations de stabilisation et aux efforts de reconstruction dans toutes les phases d'une crise.